



**APPROBATION DU
COMPTE
ADMINISTRATIF 2025**

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 30 AVRIL 2026

page 1

L'an Deux Mille Vingt Six le trente avril à quatorze heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de Bollène, régulièrement convoqué par courrier du 16 avril 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle de réunion en Mairie de Bollène, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Anthony ZILIO.

Présents : M. ZILIO, Mme ARNAUD, Mme AUTRAN-BLANC, M. AUZAS, Mme BOUCHÉ, Mme GIANETTA, Mme LAUNAIRE, Mme VIGLI, M. PONCIN

Représentée:

Mme TIMMERMANS ayant donné pouvoir à Mme AUTRAN-BLANC

Absent excusé :

M. DE SAINT-AUBERT

=====

RAPPORTEUR : Madame Laëtitia ARNAUD

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2121-31,

Considérant que le Compte Administratif du CCAS reprend l'ensemble des opérations du Budget Primitif, des Décisions Modificatives qui s'y rattachent,

Considérant que les écritures de l'exercice 2025 du Budget du Centre Communal d'Action Sociale sont conformes en tous points au Compte de Gestion,

Considérant que les opérations budgétaires de l'exercice 2025 font ressortir les résultats suivants, en € T.T.C. :

BUDGET PRINCIPAL 2025	DÉPENSES	RECETTES
REALISATIONS 2025 SECTION FONCTIONNEMENT	649 768,46	676 864,14
Excédent de fonctionnement 2024 reporté (compte 002)		14 056,96
REALISATIONS 2025 SECTION INVESTISSEMENT	11 069,44	3 115,11
Excédent d'investissement 2024 reporté (compte 001)		485,76



DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 30 AVRIL 2026 page 2

Restes A Réaliser (RAR) Investissement 2025 à reporter en 2026	21 372,16	
TOTAL (réalisations + reports + RAR) 2025	682 210,06	694 521,97
EXCEDENT GLOBAL CUMULE DE CLÔTURE 2025	12 311,91	

L'Assemblée est invitée à délibérer pour :

- Approuver le Compte Administratif 2025 du Centre Communal d'Action Sociale, tel que présenté,
- Donner quitus à Monsieur le Président pour sa gestion de l'exercice 2025,
- Arrêter les résultats définitifs tels que précisés ci-dessus.

Le Président quitte la séance et ne participe pas au vote.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés,

DECIDE

- ➔ **D'APPROUVER** le Compte Administratif 2025 du Centre Communal d'Action Sociale, tel que présenté,
- ➔ **DE DONNER** quitus à Monsieur le Président pour sa gestion de l'exercice 2025,
- ➔ **D'ARRETER** les résultats définitifs tels que précisés ci-dessus.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Mme Laëtitia ARNAUD,
Vice-Présidente du CCAS,

Mme Christiane BOUCHÉ,
Secrétaire de séance,



CBouché